Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 040-214003105-20261012-DELIB26_071-DE

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
24 septembre 2026

Date d'affichage :
24 septembre 2026

Objet

N° 26.09.30 – 071
Fond d'équipement des communes : aire de jeux Parc de la Pandelle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Jimmy BAMBOUCHE, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Al TERSIC, Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE.

Absents : Olivier PEANNE, Nicolas POMMIEZ, Nelly DUBERTRAND, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Procurations : Olivier PEANNE donne procuration à Sandrine QUIGNARD – Nicolas POMMIEZ donne procuration à Philippe SAINT-MARTIN – Nelly DUBERTRAND donne procuration à Mélissa LARRAZET – Delphine ALLEGRE donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT.

Secrétaire de séance : Florian DEYGAS.

Considérant que l'aire de jeux pour enfants du parc de la Pandelle doit être remplacée du fait de son usure et pour s'adapter au mieux au public qui la fréquente.

Considérant que cette aire de jeux mutualisée avec le Centre de loisirs maternelle accueille de nombreux enfants de la tranche d'âge 2/8 ans, la commune souhaite installer un jeu moderne de dernière génération permettant d'accueillir dans les meilleures conditions aussi bien les enfants du centre de loisirs que des usagers du parc.

La commune souhaite privilégier l'utilisation de matériaux recyclés et éco responsable pour un aménagement vertueux d'un des poumons verts de la commune.

Le projet prévoit aussi la reprise des sols et la protection de l'aire de jeu par un grillage.

Ces travaux sont estimés à 65 000 € HT (reprise des sols, jeux, clôture et signalétique).

Considérant que ces travaux sont éligibles au Fond d'Equipement des Communes du Conseil départemental des Landes qui pourrait participer à hauteur de 11 817 €.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 040-214003105-20261012-DELIB26_071-DE

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 septembre 2026

Feuillet n°
Vu, le Maire

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX PREPARATOIRES	2 965, 72 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL FEC	11 817 €
INSTALLATION AIRE DE JEU	62 034,28 €	AUTOFINANCEMENT	53 183 €
TOTAL HT	65 000 €	TOTAL HT	65 000 €

Cet aménagement devrait avoir lieu durant le 1er trimestre 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'aire de jeux présenté ainsi que son plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fond d'Equipement des Communes pour l'Aménagement de l'Aire de jeux du parc de la Pandelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Soustons, le 05 octobre 2026,

MAIRIE de SOUSTONS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 40140

La secrétaire,

Florian DEYGAS

MAIRIE de SOUSTONS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 40140

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN